



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Difficultés d'obtention du quitus fiscal et impossibilité de prorogation du CPI

Question écrite n° 6708

Texte de la question

M. David Magnier attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur, sur les difficultés rencontrées par les usagers dans l'obtention du *quitus* fiscal nécessaire à l'immatriculation d'un véhicule importé de l'étranger. Depuis la dernière réforme, la prorogation du certificat provisoire d'immatriculation (CPI) n'est plus permise. Or les délais de traitement pour l'obtention du *quitus* fiscal, pourtant indispensable à l'immatriculation définitive d'un véhicule importé, restent très longs dans de nombreux services fiscaux. Cette situation expose les usagers à des conséquences lourdes, notamment : l'impossibilité de circuler après l'expiration du CPI, des frais supplémentaires, des démarches administratives à recommencer alors même que les usagers ne sont pas à l'origine de ces retards, jusqu'à empêcher l'usage d'un véhicule pourtant acquis conformément à la loi. Face à ce blocage administratif qui pénalise injustement de nombreux usagers, une clarification s'impose. Ainsi, il lui demande si le Gouvernement envisage de rétablir une possibilité de prorogation du certificat provisoire d'immatriculation ou, à défaut, de renforcer sans délai les moyens humains et numériques dédiés à l'instruction de ces demandes.

Données clés

Auteur : [M. David Magnier](#)

Circonscription : Oise (7^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6708

Rubrique : Automobiles

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 mai 2025](#), page 3522